

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 20 novembre 2018**

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

**Étaient présents** : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Christophe BÉCHU, Mmes Michèle LEMERCIER, Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Annick GUILLAUME, Jacqueline PAPOUIN, Marguerite FONTAINE, MM. Paul GARNIER, Gérard LE FEUVRE, Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY, MM. Christophe BONNIER, Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, MM. Thibaut MULOT, Daniel FOUGERAIS, Marc CORNU, Elie LEME, Mme Virginie PLU

**Étaient représentés** : Mmes Annick GILLES, Michèle PEUDENIER et MM. Albert LEBLANC, Arnaud MOUSSAY et Aurélien BOUHALLIER qui avaient donné procuration respectivement à Mme Annick GUILLAUME, M. Gérard HUARD, Mmes Michèle LEMERCIER, Jacqueline ARCANGER et M. Thibaut MULOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absente excusée** : Mme Denise CARDINAL

Madame Nathalie FARCY a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2018 a été adopté par tous les présents.

\*\*\*\*\*

### **Décisions du Maire :**

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2018-046 : Passation d'un acte de sous-traitance avec l'entreprise STPO de Laval du marché relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers sur la voie communale de la Guinefolle (lot n°5) et l'entreprise PROFIL 6 de les Issambres, sous-traitant pour un montant maximum de 8 665 € HT

DM-2018-047 : Passation d'une convention avec l'association Les amis de la Bibliothèque départementale de la Mayenne pour l'emprunt de valises thématiques du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018.

DM-2018-048 : Signature d'un contrat pour la maintenance de l'ascenseur du complexe sportif esplanade Gérard Heude moyennant une redevance annuelle de 1030 € HT avec la société ABH de Pacé pour une période de 3 ans

DM-2018-049 : Signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de parcelles rurales n°CM53 15 0018 01 avec la SAFER du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 octobre 2021 moyennant une redevance de 2904,29 € pour 2018 et une redevance de 2 784,16 € par an à compter de 2019

## **AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE**

### **ETUDE URBAINE SUR LA COMMUNE D'ERNEE ET REVITALISATION DU CENTRE-VILLE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ SUITE A APPEL D'OFFRES**

Par délibération du 20 décembre 2017, le Conseil municipal a décidé de réaliser une étude urbaine afin de prendre en compte les évolutions importantes à venir pour la commune.

L'objectif de l'étude, qui sera réalisée dans une démarche participative, est d'élaborer une stratégie d'aménagement d'ensemble sur la commune d'Ernée afin de répondre aux enjeux actuels du développement urbain et de trouver des solutions aux problématiques que rencontre la commune :

- redynamisation du centre-ville par la densification et la mutation du bâti, l'exploitation des « dents creuses ». Proposer une offre de logement et de services (commerces, services à la personne...) répondant aux besoins actuels et permettant d'attirer les jeunes ménages, pour maintenir la vie sociale et économique du bourg, lutter contre la vacance et la dégradation des biens bâtis,
- positionnement d'un pôle culturel à rayonnement intercommunal
- renforcement de la lisibilité des entrées de cœur de ville en traitant en premier lieu la transformation de la RN12 en rue après la livraison des contournements routiers (impact important sur les espaces publics)
- transformation et renforcement de la lisibilité des zones mixtes (habitat/zones d'activités)

Une procédure adaptée avec mise en concurrence a été lancée le 27 juillet 2018. Suite à cette consultation 13 offres ont été déposées, 5 candidats ont été retenus pour la 2<sup>ème</sup> phase de la consultation.

Après analyse des offres par la commission d'appel d'offres, le Conseil municipal **décide de retenir** l'offre présentée par le bureau d'études Thierry ROTY/ARCAM de Rennes, candidat ayant la note globale la plus importante considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse et **autorise** Madame le Maire à signer le marché représentant un montant de 54 703 € HT (tranche ferme) et de 14 155 € HT (tranche optionnelle).

#### **VOIE COMMUNALE DE LA GUINEFOLLE : SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU LOT 5**

Par délibération du 10 mars 2016, le Conseil municipal a confié à l'entreprise STPO de Laval les travaux de voirie sur la voie communale de la Guinefolle pour un montant de 118 549,25 € HT.

Dans la mesure où l'entreprise a dû revoir certains travaux principalement liés à l'abaissement du niveau de la voirie, le Conseil municipal **approuve** l'avenant n°1 au marché d'un montant de 9 326,73 € HT, portant le marché à 127 875,98 € HT.

#### **DECLASSEMENT DE LA RD31 : PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

Le Conseil municipal a décidé par délibération du 26 septembre 2018 de confier à la communauté de communes la réfection des réseaux d'eaux entre l'avenue Carnot et l'avenue de la Libération avant le transfert à la commune de la portion de la RD31 entre la RN12 et le contournement Nord d'Ernée.

Dans le cadre de la réfection de la chaussée, le Département avait prévu avant la rétrocession de voirie, de prendre à sa charge le tapis d'enrobé avenue de la Libération et des purges ponctuelles avenue Carnot.

A la demande de la commission aménagement et développement urbains, la commune a profité de cette opportunité pour demander la réfection des stationnements, la suppression d'une bande dérasée avenue de la Libération et la réfection du tapis d'enrobé avenue Carnot.

Le Département sollicite la participation de la commune par le versement d'un fonds de concours étant précisé que ces travaux sont programmés en 2019.

Le Conseil municipal **approuve la programmation des travaux** tels qu'exposés ci-dessus en vue du déclassement de la RD31. Il **acte** la participation communale sous forme de fonds de concours à hauteur de 53 000 € TTC comme proposé par le Département pour ces travaux connexes, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019

#### **AMENAGEMENTS DE SECURITE RUE LOUIS BLERIOT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2019**

Dans le prolongement des travaux de 1<sup>ère</sup> phase de voirie effectués rue Louis Blériot, le Conseil Municipal **adopte** le projet d'aménagement de voirie pour réaliser des travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers, à l'entrée du lotissement de l'Escale, pour un coût d'opération de 170 000 € H.T. Il **mandate** Madame le Maire pour solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. 2019 et **approuve** le plan de financement prévisionnel de cette opération qui s'établit comme suit :

- subvention D.E.T.R. 2018 sollicitée	34 000 €
- subvention CD53 (produit amendes police)	10 000 €
- participation de la commune	126 000 €

### **ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

#### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE POUR IMPLANTATION D'UNE BORNE ELECTRIQUE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques en Mayenne, le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le TE53 pour l'implantation d'une borne électrique place de l'Hôtel de Ville étant précisé que l'intégralité des frais est supportée par le TE53.

#### **CONVENTION AVEC LE TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE REPLACEMENT DES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE**

Le Conseil municipal **décide** d'approuver le projet d'éclairage public relative au remplacement des lampes à vapeur de mercure (programmation 2018) et de contribuer aux financements proposés par le TE53 en appliquant le régime dérogatoire, c'est-à-dire qu'à l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de 70 447,04 €.

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

La commune dispose sur son territoire d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment des poteaux incendie alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable.

La CCE dispose du matériel et du personnel permettant d'assurer la vérification du bon fonctionnement, et l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie et notamment les poteaux incendie.

Le Conseil municipal **approuve** la convention à intervenir avec la CCE pour l'entretien des poteaux incendie et **autorise** Madame le Maire à signer ladite convention pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

## CULTURE

### CINEMA « LE MAJESTIC » - AVENANT N° 23 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DE LA SALLE DU CINEMA « LE MAJESTIC » - ANNEE 2019

Après avoir pris connaissance du bilan définitif d'exploitation 2017 et du bilan provisoire 2018, le Conseil municipal **décide de reconduire** pour 2019 la convention de concession initiale intervenue le 30 Mai 2000 avec Monsieur Jean-Michel BARBÉ, représentant la SARL Ciné Patine et **approuve** l'avenant n° 23 à ladite convention qui reconduit les partenariats en cours aux mêmes conditions que précédemment.

## GESTION DU PERSONNEL

### GESTION DU PERSONNEL RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE - SERVICE DES ESPACES VERTS

Afin de renforcer le service des espaces verts suite à la réaffectation d'un agent du service pour inaptitude physique, le Conseil municipal **décide** de recruter un agent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur le grade d'adjoint technique.

### GESTION DU PERSONNEL RECRUTEMENT D'UN AGENT POLYVALENT SERVICE RESTAURATION - ENTRETIEN DES LOCAUX

Afin de palier le départ en retraite d'un agent du service restauration - entretien des locaux, principalement affecté aux services périscolaires, le 28 février 2019, le Conseil municipal **décide** de recruter un agent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 sur le grade d'adjoint technique.

## AFFAIRES FINANCIÈRES

### DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ERNEENNE JUDO

Le Conseil municipal **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Ernéenne judo pour financer la participation de trois jeunes licenciés aux championnats de France cadets.

### BUDGET GENERAL 2018 ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3-2018

Le Conseil municipal **adopte** la présente Décision Modificative Budgétaire N°3-2018 qui est principalement constituée :

- de dépenses nouvelles pour 6 800 € en fonctionnement financées par un prélèvement sur les dépenses imprévues de fonctionnement et par un prélèvement en investissement sur l'opération « communication »
- de dépenses nouvelles pour 23 240 € en investissement qui sont financées par un prélèvement sur les dépenses imprévues d'investissement
- la régularisation d'écritures budgétaires sans incidence financière

#### Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	7 160 824.70 €	7 160 824.70 €
Budget Supplémentaire	727 098.54 €	727 098.54 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	86 645.73 €	86 645.73 €
Décision Modificative Budgétaire N°2	0 €	0 €
Décision Modificative Budgétaire N°3	0 €	0 €
Budget Total	7 974 568.97 €	7 974 568.97 €

## Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	4 321 655.05 €	4 321 655.05 €
Budget Supplémentaire	1 665 274.17 €	1 665 274.17 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	- 102 800.00 €	- 102 800.00 €
Décision Modificative Budgétaire N°2	+ 78 028.63 €	+ 78 028.63 €
Décision Modificative Budgétaire N°3	+ 288 468.87 €	+ 288 468.87 €
Budget Total	6 250 626.72 €	6 250 626.72 €

<p align="center"><b>RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉS - EXERCICE 2017</b> <b>« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE », « SIAEP DE LA RÉGION D'ERNÉE », « POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE COMMANDE PUBLIQUE ET ACCESSIBILITÉ » DE LA COMMUNE</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conformément à la Loi, le Conseil municipal prend connaissance des différents rapports annuels d'activités pour l'année 2017.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE

En plus des activités habituelles de la Communauté de Commune de l'Ernée, l'année 2017 a vu la concrétisation de plusieurs projets importants :

- Ouverture de 2 maisons de santé à Andouillé et la Baconnière
- Transfert des zones d'activités économiques
- Viabilisation du parc d'activités de la Brimonnière
- Accompagnement des projets de développement d'entreprises (dont l'extension de l'atelier d'imprim'Ernée)
- Mise en place de totems pour les boucles de randonnées
- Elaboration du PLUi
- Mise en place de nouvelles redevances ordures ménagères pour les professionnels
- Actions « éco-défis »
- Accueil de 6000 usagers à la Maison de service au public

### SIAEP DE LA REGION D'ERNÉE

Il s'agit du dernier bilan d'activité avant le transfert de la compétence à la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Concernant plus spécifiquement la commune d'Ernée :

#### Eau Potable

- nombre d'abonnés : 3 104 (identique à 2016)
- Au global, pour le SIAEP les ventes d'eau ont de nouveau baissé en 2017. Elles s'élèvent à 375 964 m3 intégrant la vente d'eau à St Hilaire du Maine (390 945 m3 en 2016)
- le rendement du réseau au global s'élève à 72,2 % (73,2 % en 2016).

#### Assainissement Collectif

- le nombre d'abonnés en 2017 est en légère augmentation 2785 (2773 en 2016).

### COMMUNE D'ERNÉE

Les principales activités communales qui ont été réalisées au cours de l'année 2017 :

#### TRANSACTIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Les transactions et cessions se sont limitées à :

- en agglomération
  - ♦ l'acquisition de parcelles pour l'aménagement de la voie de la Guinefolle
  - ♦ l'acquisition de parcelles pour la réserve naturelle régionale
  - ♦ l'acquisition de parcelles lotissement des Boissières (rétrocession de voirie à titre gratuit)
  - ♦ l'acquisition de parcelles lotissement l'Escale (rétrocession de voirie à titre gratuit)
  - ♦ l'acquisition de parcelles lotissement le Clos de la Scierie (rétrocession de voirie à titre gratuit)
  - ♦ la cession d'une parcelle de terrain à Monsieur Pierre-Jean RICHER, route de Laval, pour lui permettre d'aménager une voie d'accès à sa propriété

## ETAT PATRIMONIAL

Àu 31 décembre 2017 la Commune est propriétaire :

- ◆ d'un parc de bâtiments représentant 48 222 m<sup>2</sup>
- ◆ d'une réserve foncière agricole totale de 58ha 81a 84ca (hors zones à vocation d'activités)
- ◆ d'environ 50 ha dédiés principalement aux espaces verts et publics

## COMMANDE PUBLIQUE

Il a été passé 16 nouveaux contrats et marchés de fonctionnement et 24 marchés d'investissement en 2017.

## ACCESSIBILITÉ

Au cours de l'année 2017 les travaux d'accessibilité ont concerné les secteurs suivants :

- Accessibilité de la mairie
- Démarrage des travaux de voirie en continuité de l'avenue de Gaulle

Pour Extrait Conforme.

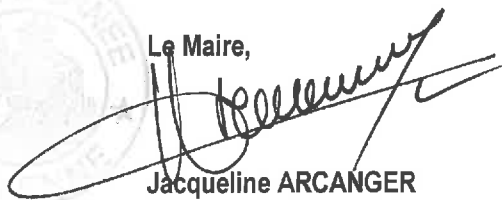
**Le Secrétaire de Séance**



**Nathalie FARCY**



**Le Maire,**



**Jacqueline ARCANGER**

*N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.*